



*Direction des finances,  
ressources et moyens  
Cellule de coordination  
de projets et des contrats*

*Tél. 03 20 66 57 35*

**DECISION N° DEC/2024/FI/49**

LA PRESENTE DECISION ANNULE ET REMPLACE LA DECISION  
N° DEC/2023/FI/46 SUITE A L'ACTUALISATION DU BUDGET DU PROJET  
« CREATION D'UNE SALLE MULTISPORTS / DOJO »

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu délibération n° DEL/2022/FI/68 du Conseil Municipal de Hem en date du 7 juillet 2022 relatif au financement du projet de construction d'une salle multisports/dojo,

Vu le dispositif « Fonds de Concours Equipements sportifs » de la Métropole Européenne de Lille,

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille au titre du Fonds de Concours Equipements Sportifs afin de soutenir la création d'un salle multisports / dojo à hauteur de 1 000 000 d'euros et d'actualiser le plan de financement prévisionnel en conséquence.

<b>Dépenses HT</b>	
TRAVAUX	5 266 804,92 €
MAITRISE D'OEUVRE	610 949,37 €
<b>TOTAL Dépenses HT</b>	<b>5 877 754,29 €</b>

<b>Recettes</b>	
<b>Partenaire</b>	<b>Montant HT</b>
ANRU	642 720,00 €
Région NPRU	300 000,00 €
Département - PTS	300 000,00 €
Etat - ANS	370 000,00 €
MEL	1 000 000,00 €
Ville de Hem	3 265 034,29 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>5 877 754,29 €</b>

**Article 2 :** La présente décision annule et remplace la décision n° DEC/2023/FI/46.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Ville et le Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

**Article 4 :** il sera rendu compte de cette décision au prochain conseil municipal, conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Hem, le 08 mars 2024

